



# Charte de la Ferme des Chardonnerets



La Ferme des Chardonnerets a fait le choix de l'agriculture biologique pour la totalité de sa production. Plus qu'un simple service de production-vente-consommation, c'est un véritable échange qui est recherché, afin de favoriser la convivialité et le partage des compétences.

Le principe se base sur le concept d'une agriculture contractuelle de proximité (ACP). Chaque abonné-e achète à l'avance sa part de production par une souscription. L'abonnement garantit un revenu à l'agriculteur et lui permet d'acheter ses semences, plantons, etc. sans s'endetter.

La Ferme des Chardonnerets s'engage à :

- ◉ Respecter le cahier des charges de bio suisse.
- ◉ Fournir les légumes dans les délais convenus
- ◉ Garantir un salaire équitable au maraîcher.

La consommatrice ou le consommateur s'engage à :

- ◉ Régler les paniers selon les modalités du contrat.

## Les légumes

- ◉ Aubergines, basilic, côtes de bette, brocolis, carottes, choux divers, concombres, courgettes, épinards, fenouils, haricots, laitues, oignons, ail, persil, poireaux, poivrons, pommes de terre, racines rouge, radis, salades diverses, tomates, etc. Dès l'automne, différentes variétés de pommes.
- ◉ A la saison froide, les légumes d'une productrice ou d'un producteur bio de la région peuvent éventuellement compléter les paniers.
- ◉ Les légumes sont lavés.
- ◉ Pour éviter le gaspillage, les légumes ne sont pas calibrés et peuvent présenter quelques défauts.
- ◉ La saison détermine le rendement agricole et influence ainsi la taille du panier.



Petits et grands sont les bienvenus sur le site de la Ferme. S'ils le souhaitent, ils ont la possibilité de partager des travaux de saison avec le producteur (semis, transplantations, récoltes, etc.).